

EN
2021

LA SACEM PARTENAIRE DU TÉLÉTHON

Depuis 1994, la Sacem est un partenaire fidèle du Téléthon et le soutient chaque année.

Toute animation en musique organisée dans le cadre du Téléthon doit faire l'objet d'une déclaration préalable, grâce au formulaire au verso, auprès de la délégation Sacem la plus proche du lieu de votre événement et doit justifier du reversement de toutes les recettes et dons à l'AFM-Téléthon.

LA SACEM S'ENGAGE

À délivrer une autorisation gratuite si les dépenses engagées pour l'événement sont inférieures à **305 €**.

À effectuer un don au profit de l'AFM, représentant **50%** du montant des droits d'auteur réglés, si les dépenses engagées pour l'événement sont supérieures à **305 €**.

Retrouvez toutes les informations sur
<https://agir.telethon.fr>

À propos de la Sacem

La musique accompagne nos vies et, depuis 170 ans, la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent. 182 500 auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité. Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création sur tous les territoires, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.

Ensemble, faisons vivre la musique !

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



3ET4
DECEMBRE
2021

